

Compte-rendu du Conseil Municipal
de la commune de Semblançay
Séance du 17/06/2011

L'an deux mil onze le vendredi dix-sept juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur TRYSTRAM Antoine, Maire.

En présence de :

M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : Mme BERNARD Claude, BILLON Monique, BROCHERIOU Isabelle, PLOU Peggy, PORTE-THEKIAN Laurence Mme RAVISE Marie-Claude, TESSIER Monique, CHAUVEAU Michel, M. DUBOIS Jean-Claude, DUBREUIL Patrick, FAURIE Julien, MATHIEU Jean-Michel M. ORTILLON Patrice

Absent(s) : Mme VIVION Fabienne, M. CHANTEBEL Dominique

Absent excusé : /

Absent(s) ayant donné procuration : CHAZAL Augustin à M. TRYSTRAM Antoine, M. POULLE Jean-Bernard à Mme TESSIER Monique,

Nombre de membres

Date de convocation : 13/06/2011

* Afférents au Conseil municipal : 18

Date d'affichage : 13/06/2011

* En exercice : 16

* Votants : 16

A été nommée secrétaire : M. ORTILLON

Ordre du jour:

- 1. Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal**
- 2. Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs**
- 3. Urbanisme : Prémptions**
- 4. Intercommunalité : Projet de schéma départemental de coopération intercommunale en Indre-et-Loire**
- 5. Rapport des commissions**
- 6. Questions diverses**

La séance est ouverte à 19h30. Monsieur le Maire explique aux élus l'importance de ce conseil municipal exceptionnel dont la date a été fixée par la Préfecture pour toutes les communes d'Indre-et-Loire afin de voter les grands électeurs qui pourront le 25 septembre prochain voter pour les élections sénatoriales.

1. Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 mai 2011. *Le Conseil municipal, cet exposé entendu, à l'unanimité, adopte* le compte-rendu du 30 mai 2011.

2. Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Les cinq délégués et les trois suppléants ont été élus séparément, au scrutin secret et à la majorité absolue conformément aux articles L 288 et R 133 du Code électoral.

Ont été désignés titulaires:

- Mme BILLON Monique: 12 voix
- Mme TESSIER Monique: 11 voix
- M. POULLE Jean-Bernard: 11 voix
- M. CHAZAL Augustin: 11 voix
- Mme PLOU Peggy: 10 voix

Ont été désignés suppléants:

- M. DUBOIS Jean-Claude: 15 voix
- Mme BERNARD Claude: 15 voix
- M. FAURIE Julien: 15 voix

7. Urbanisme : Prémptions

a) Emplacement réservé n°7

Lors du conseil municipal du 30 mai 2011, le conseil avait émis un avis favorable pour bénéficier de l'emplacement réservé n°7 situé sur la parcelle D n°350 en centre-bourg, dans le cadre de la création d'un jardin public inscrit dans l'étude d'aménagement global du centre-bourg.

Suite à une entrevue avec les futurs acquéreurs et une visite sur le terrain de Monsieur le Maire et des adjoints, une proposition pourrait être faite au couple souhaitant acquérir cette propriété. L'idée est de ne prendre qu'une partie de la parcelle n°350 pour réaliser l'accès au futur jardin public. Leur superficie de terrain ne serait donc réduite que d'environ 40 à 50 m² dans le cadre d'une rétrocession de terrain après-vente. Un accord doit être conclut avant le 7 juillet prochain.

*Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, **Sous réserve d'un accord, renonce** à son droit de préemption sur l'ER n°7.*

b) Vente d'un bien par adjudication judiciaire

Un bien situé au 21 rue de la voie romaine sera vendu le 28 juin prochain par adjudication judiciaire. La mise à prix fixée par le tribunal est inférieure à 100 000 €. Dans le cadre des objectifs du Plan Local de l'Habitat de constituer un parc de logements sociaux, le Conseil municipal est amené à réfléchir sur l'exercice du droit de préemption de la commune.

M. MATHIEU souhaite revenir sur les objectifs du Plan Local de l'Habitat et sur le projet communal d'acquérir des logements sociaux.

Monsieur le Maire explique l'intérêt et les avantages de cette opération telle que la réponse à un besoin en logement des ménages modestes dont la demande est plutôt tournée vers des maisons individuelles plutôt que des appartements, l'aide financière de la Région, l'amortissement de l'investissement sur les recettes des loyers. La Commune est également engagée à tenir son engagement de poursuivre la production régulière de logements sociaux à l'horizon 2012. Actuellement, la commune a quatre logements. Elle devrait en avoir vingt d'ici 2012-2014. Chaque vente inférieure à 100 000 € doit donc être étudiée par le Conseil municipal même si celui-ci décide de ne pas exercer son droit de préemption.

*Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, **décide** d'attendre le prix définitif de la maison après avoir émis un avis sur une éventuelle préemption.*

8. Intercommunalité : Débat et avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale

Dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010 portant sur la Réforme des Collectivités Territoriales, la préfecture d'Indre-et-Loire a présenté le 2 mai dernier un projet de schéma de coopération intercommunale ayant pour objectif, notamment, de d'améliorer la cohérence des périmètres en prenant en compte les aires urbaines, bassins de vie et

périmètres SCOT. Ce schéma vise également à réduire le nombre de syndicats en Indre-et-Loire.

Pour ce qui concerne le territoire de la communauté de communes Gâtines et Choisille, il est proposé une réunion avec la communauté de communes de Racan ; le canton de Château la Vallière et les communes de Mazières de Touraine et Cléré les Pins faisant partie du canton de Langeais.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Donne un avis défavorable** au projet de schéma départemental tel que présenté pour le secteur nord de l'Indre-et-Loire,
- **précise** que la Commune ne donnera pas d'avis sur les propositions de rapprochement extérieures à son secteur car elle n'a pas à se prononcer sur les destinées des autres intercommunalités d'Indre-et-Loire hormis la sienne,
- **propose** que si la communauté de communes Gâtines et Choisille devait être réunies avec celle de Racan, avec le canton de Château la Vallière et les communes de Mazières de Touraine et Cléré les Pins, la commune de Semblançay se porterait candidate à un rapprochement avec la communauté d'agglomération Tours Plus,
- **propose** au Département d'étudier la possibilité de conserver le périmètre de la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles en y intégrant les communes d'Ambillou et Nouzilly qui ont des intérêts et des projets communs à notre communauté.
- **précise** en tant que commune membre du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable qu'aucune décision ne sera émise quant à l'avenir des syndicats d'adduction d'eau avant les résultats officiels de l'audit, actuellement en cours,
- **informe** Monsieur le Préfet que la Commune de Semblançay est plutôt favorable à un regroupement sous la forme d'un syndicat intercommunal des eaux unique plutôt que la prise de compétence Eau de l'intercommunalité.

9. Rapport des commissions

- Communication : Inauguration de l'espace culturel Michel Audiard le samedi 18 juin à 18h00. L'exposition est ouverte à 14h00 et sera visible une semaine.

10. Questions diverses

Néant.

La séance est levée à 23h30.